



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tél: 04 96 17 02 84
valerie.vilovar@culture.gouv.fr
modif6 PLU Salon nov2022.odt

Direction régionale des affaires
culturelles
Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 28 novembre 2022

L'Architecte des Bâtiments de France
s/c du Chef de service de l'UDAP

à

Madame la Présidente
Métropole Aix Marseille Provence
Pôle développement urbain
Direction aménagement du territoire
Division planification urbaine
BP 48014
13567 MARSEILLE cedex 02

**Objet : Pays Salonais, commune de Salon de Provence, projet de modification n°6
du plan local d'urbanisme**

Réf : N° 121

Madame la Présidente

Vos services m'ont notifié le projet de modification n°6 pour le Plan Local
d'Urbanisme de la commune de Salon de Provence.

Ce dossier a pour objet la rectification de multiples erreurs graphiques du
règlement du PLU.

Aussi, ce dossier n'appelle ni observation ni remarque de la part de l'Architecte
des Bâtiments de France.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération
distinguée.

Marc GILLET

copie à:

DDTM, direction urbanisme et risques, pôle aménagement